

transfert de techniques. Elle a de plus perpétué une fragmentation de l'industrie canadienne de la fabrication nucléaire. Alliée à la dispersion de la conception du réacteur nucléaire et aux compétences de gestion de projet lorsqu'il faut décider ou non de poursuivre des possibilités d'exportation. Afin de relever ce défi, on a créé, en juin 1979, l'Organization of CANDU Industries ou OCI (qui représente le secteur privé) et un comité mixte de commercialisation des exportations regroupant des représentants de l'EACL, de l'OCI, des services publics et du ministère de l'Industrie et du Commerce.

À l'heure actuelle, il existe environ 60 grands fournisseurs canadiens d'équipement pour le système CANDU, y compris un ou deux fabricants de chacune des principales composantes du réacteur. Ces entreprises emploient de 15 à 3000 employés et les deux tiers sont situées en Ontario et la plupart des autres, au Québec. Nombre de ces sociétés sont d'origine étrangère mais toutes peuvent, sous la seule réserve de l'obtention d'une licence d'exportation du gouvernement, exporter l'équipement CANDU. Sauf quelques rares exceptions, aucune de ces sociétés ne dépend exclusivement des réacteurs nucléaires puisqu'elles sont aussi fabricants et fournisseurs pour toute une gamme d'industries utilisatrices d'équipement. L'industrie estime qu'elle peut construire cinq à six réacteurs chaque année. Elle utilise actuellement quelque 33% de sa capacité.

c) Récentes activités canadiennes de commercialisation et réussites

Aux termes d'une entente conclue en 1975 entre l'EACL et l'acheteur, la Korea Electric Company (KECO), on est à construire un réacteur CANDU de 600 MW, à Wolsung, réacteur qui devrait être en service d'ici 1983. À la demande de l'emprunteur, l'Economic Planning Board (EPB), la SEE a aménagé un financement en deux tranches pour Wolsung I, la première signée en janvier 1976 et la seconde en mai 1979. La construction de Wolsung I se déroule comme prévue et toutes les livraisons d'équipement et d'eau lourde pour la charge initiale du réacteur ont été effectuées.

La ratification par la Corée, en avril 1979, du Traité de non-prolifération et la conclusion, en janvier 1979, d'une convention de collaboration nucléaire avec le Canada ont créé d'autres possibilités de ventes de réacteurs CANDU. En 1980 et au début de 1981, EACL a tenté de tirer profit des avantages considérables qu'offre le "jumelage" de Wolsung I et d'un deuxième réacteur CANDU, Wolsung II. En retenant les services des ingénieurs, administrateurs et travailleurs expérimentés de Wolsung I, on estime qu'il faudrait de 15 à 18 mois de moins pour compléter